042-284210242-20161222-16-11-097-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication : 12/01/201

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINIS'TRATION



REUNION DU 22 DECEMBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 11 - 097

Décision 5: L'approbation des taux de promotion et tableaux des effectifs suite aux avis rendus par les instances consultatives.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 24 novembre 2016 s'est réuni le 22 décembre 2016 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

1ère partie : Les taux de promotion.

Au titre des conditions statutaires en vigueur en 2016 pour le cadre d'emplois de catégorie C, les taux de promotion, pourraient être fixés comme indiqués dans le tableau ci-après pour l'année 2017.

Pour information et dans le cadre de la prochaine mise en place des nouvelles dispositions issues du protocole *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (Décret 2016-596 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territorial), les taux de promotion devront prochainement être redéfinis.

Echelles indiciaires.	Filière administrative.	Filière technique.	Filière sapeurs- pompiers.
Echelle 3	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	
Taux de promotion	100 %	100 %	
Echelle 4	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint technique 1ère classe	Sapeur 1 ^{ère} classe
Taux de promotion	100 %	100 %	100 %
Echelle 5	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise	Caporal
Taux de promotion	100% 📗	100 %	(taux fixé par décret)
Echelle 6	Adjoint administratif principal 1ère classe	Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise principal	Caporal-chef

Pour le passage du grade de sergent au grade d'adjudant (hors échelles), il convient de retenir les besoins opérationnels, soit un nombre de 118, dont 10 au titre de la promotion sociale. Il pourrait être proposé de retenir le taux de 100 % du besoin opérationnel. Pour information, le nombre de nomination à envisager en 2017 serait de 6.

Pour les promotions internes au sein des catégories B et A des filières administratives et techniques, le taux de promotion de 50 % pourrait également être confirmé.

2ème partie : Les tableaux d'effectifs.

Les tableaux joints en annexes précisent les possibilités d'avancements de grades qui seront étudiés lors des commissions administratives paritaires des filières administrative et technique qui se dérouleront en décembre 2016. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Monthée des pour la filière sapeur-pompier, 100 pour les filières administrative et technique. Il est rappelé que les nominations envisagées nécessitent de créer les emplois correspondants en supprimant les emplois de la strate d'origine. Réception par le préfét : 12/01/2017

Publication: 12/01/2017

042-284210242-20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Vu le rapport présenté par le Président Réception par le préfet : 12/01/2017 le Bureau prend la décision suivante : Publication : 12/01/2017

Article 1:



A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière administrative tel que mentionné en annexe 1 est approuvé.

Article 2:

A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière technique tel que mentionné en annexe 2 est approuvé.

Article 3:

A la date du 1^{er} janvier 2017, le tableau des effectifs de la filière sapeurs-pompiers tel que mentionné en annexe 3 est approuvé.

Article 4:

Sur la base des conditions statutaires en vigueur en 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide de retenir le taux de 100 % pour le passage à l'ensemble des grades des échelles de rémunérations 4 (adjoint administratif 1ère classe et adjoint technique 1ère classe) et à l'échelle 5 (adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint technique principal 2ème classe et agent de maîtrise) et pour le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe (échelle 6) au titre de l'année 2017.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Tableau des effectifs : filière technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-201612 22-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire Emplois théoriques Réception par le prefet : 12/0 /2017 au 01/0//2017 Publication : 12/01/2017 1 Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Cadre d'emploi des Filière technique: catégorie A ingénieurs en chefs territoriaux Ingénieur en chef 1 Sous -Total 1 0 Ingénieur hors classe 5 Ingénieur principal Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux Ingénieur 0 Sous -Total 5 Technicien principal 1ère classe (1) Filière technique : catégorie B 5 7 Technicien principal 2ème classe Cadre d'emploi des techniciens territoriaux Technicien 0 Sous -Total 12 Agent de maîtrise principal 1 Cadre d'emploi des 2 Agent de maîtrise agents de maîtrise Filière technique: catégorie C Sous-total 3 Adjoint technique principal 1ère classe 1 Adjoint technique principal 2ème classe 4 Cadre d'emploi des Adjoint technique 1ère classe 2 adjoints techniques Adjoint technique 2ème classe 10 Sous -Total 17 **TOTAL** 38

⁽¹⁾ Un poste est doublé pendant 2 ans avant départ en retraite

Tableau des effectifs: filière administrative réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication : 12/01/2017

Emplois théoriques au 01/01/2017

Cadre d'emploi des attachés	territoriaux	Attaché
Attaché principal	territoriaux	
	Cadua diaumiai dan attanhán	Attaché principal

1
2
7 (1)
10

tive:		Rédacteur principal 1ère classe	
administrativ atégorie B	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2ème classe	
		Rédacteur	
Filière		Sous -Total	

6	
1	
4	·
11	

Filière administrative : catégorie C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	
		Adjoint administratif principal 2ème classe	
		Adjoint administratif 1ère classe	
		Adjoint administratif 2ème classe	
		Sous -Total	

9	
20	
8	
4	
41	

TOTAL

62

Tableau des effectifs : filière sapeurs-pompiers. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161222-16-11-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2017

Publication: 12/01/2017

		Colonel	3	
	Cadre d'emploi des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et	Lieutenant-colonel	100	
		Commandant		
	colonels	Capitaine (1)	29 *	
		Sous -Total	59	
	,			
ie A		Médecin pharmacien classe exceptionnelle	1	
tégor	Cadre d'emploi des médecins et	Médecin pharmacien hors classe	0	
rs : ca	pharmaciens	Médecin pharmacien classe normale	2	
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie A		Sous -Total	3	
ırs-pc				
sapeı		Cadre supérieur santé	0	
re des	Color Howald describes de poeth	Cadre santé 1ère classe	0	
Filièr	Cadre d'emploi des cadres de santé -	Cadre santé 2ème classe	1	
		Sous -Total	1	
		Infirmier hors classe	0	
	Codes disserted des informisms	Infirmier classe supérieure	3	
	Cadre d'emploi des infirmiers	Infirmier classe normale	1	
		Sous -Total	4	
2				
mpie		Lieutenant hors classe	5	
ırs-po rie B		Lieutenant première classe	37	
es sapei catégo	Cadre d'emploi des lieutenants	Lieutenant deuxième classe	2	
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie B		Sous -Total	44	
	Sous-tota	111		
ie C		Adjudant ⁽²⁾	108	
ıtégor	Cadre d'emploi des sous-officiers	Sergent (3)	194	
. c		Sous -Total	302	
mpie				
ırs-po		Caporal-chef	35	
sapeı		Caporal	59	
Filière des sapeurs-pompiers : catégorie C	Cadre d'emploi des sapeurs et caporaux	Sapeur	. 45	
Filiè		Sous -Total	139	
	Sous-total s	apeurs-pompiers non officiers ⁽⁴⁾	441	
TOTAL 552				

⁽¹⁾ en cas d'intégration d'un capitaine de sapeur-pompier professionnel dans la filière administrative

⁽²⁾ plus 10 nominations à titre social

⁽³⁾ le nombre d'emploi de commandement des non officiers est fixé à 226 ETP

^{(4) 441} sapeurs-pompiers non officiers et 2 sapeurs-pompiers non officiers affectés sur des postes d'officiers